Décision n° 2019-0674
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 24 avril 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 24 avril 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-0674
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 24 avril 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198602433	URSSAF ILE DE FRANCE	93 NOISY LE GRAND	1 UHF
198800033	ITON SEINE	78 BONNIERES SUR SEINE	1 VHF
198803583	CORA	93 LIVRY GARGAN	1 UHF
199104507	TAXIS REUNIS MULHOUSE	68 MULHOUSE	2 VHF
199404589	ECOLE ACTIVE BILINGUE	75 PARIS	1 UHF
199405669	COMMUNE DE RHINAU	67 RHINAU	1 UHF
199500502	COMMUNE LE THOLY	88 LE THOLY	1 VHF
199507895	COMMUNE DU FRANCOIS	97 LE FRANCOIS	2 UHF
199700292	TEREOS SYRAL	51 HAUSSIMONT	1 VHF
199703082	RODEZ MATERIAUX	12 RODEZ	1 UHF
199802240	ASSOCIATION LIGUE GOLF PARIS	78 MAGNY LES HAMEAUX	1 VHF
200100669	VIGILIA SECURITE	94 CRETEIL	2 UHF
200200135	COMMUNAUTE COMMUNES LIANCOURTOIS	60 LIANCOURT	1 UHF
200200912	DIR INTERREG SCES PENITENTIAIRES	58 NEVERS	4 VHF
200201992	COOP ATLANTIQUE	17 PUILBOREAU	1 UHF
200300597	COMMUNE DU FRANCOIS	97 LE FRANCOIS	2 UHF
200301909	AIR LIQUIDE	78 LES LOGES EN JOSAS	1 UHF
200601093	LA FORESTIERE DE SAINT LAURENT	27 CORNEVILLE SUR RISLE	1 VHF
200700166	UPS FRANCE SAS	93 TREMBLAY EN FRANCE	1 VHF
200800912	SUEZ EAU FRANCE	01 MONTHIEUX	1 UHF
200801122	LA ROUTIERE DE L'EST PARISIEN	93 NOISY LE SEC	1 VHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201001292	SECURITE PROTECTION	14 MONDEVILLE	1 UHF
201001410	SECURITE PROTECTION	37 SORIGNY	1 UHF
201100101	SECURITE PROTECTION	06 NICE	1 UHF
201100232	COLISEE SECURITE SAS	75 PARIS	2 UHF
201200337	MENZIES AVIATION FRANCE	31 BLAGNAC	1 VHF
201200400	CEMEX GRANULATS	38 SILLANS	1 VHF
201201231	ENGIE ENERGIE SERVICES	91 PALAISEAU	2 UHF
201300246	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	92 COURBEVOIE	2 UHF
201300771	EIFFAGE CONSTRUCTION	93 ST OUEN	3 UHF
201500909	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	13 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	2 UHF
201501138	VICTOR BUYCK STEEL CONSTRUCTION	75 PARIS	1 UHF
201501308	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	4 UHF
201601227	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	93 ST OUEN	3 UHF
201601416	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	93 BAGNOLET	1 UHF
201700302	EIFFAGE CONSTRUTION AUVERGNE	63 CLERMONT FERRAND	1 UHF
201700616	GCC	75 PARIS	2 UHF
201700787	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 PUTEAUX	4 UHF
201701179	LEGENDRE IDF	78 CARRIERES SOUS POISSY	1 UHF
201701260	GCC	75 PARIS	4 UHF
201800405	COLLEGE DE FRANCE	75 PARIS	3 UHF
201801387	SA PUDING	38 HUEZ	2 VHF